

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 76 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Technopol - Techno Parade.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Technopol - Techno Parade et demande l'autorisation de signer une convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 13 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 30.000 euros est attribuée à l'association Technopol - Techno Parade, 81, rue REAUMUR (2e), au titre de ses activités à Paris en 2018 ; Simpa 20209 ; 2018-03629 ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Technopol - Techno Parade.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 65748, rubrique 316.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO